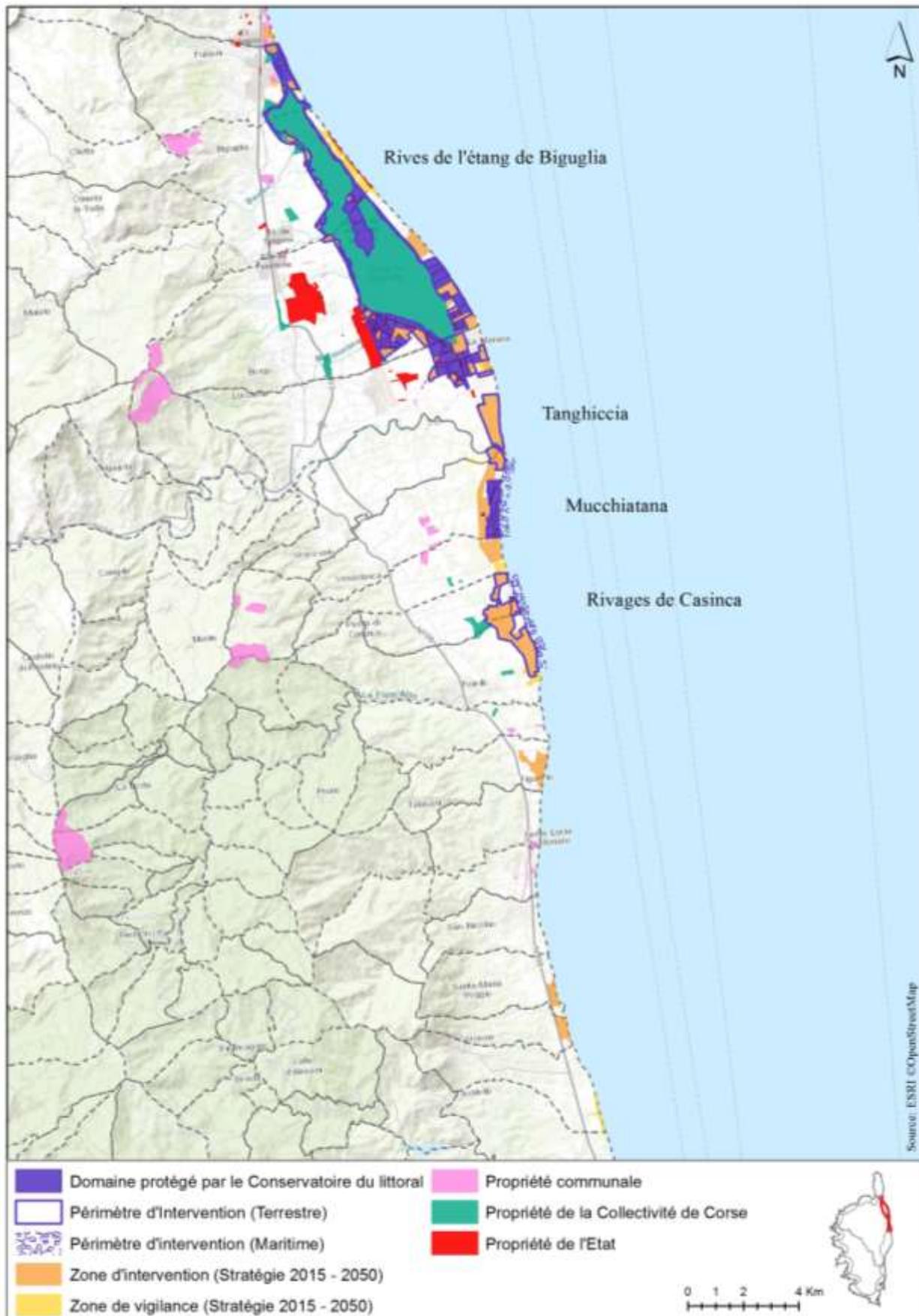
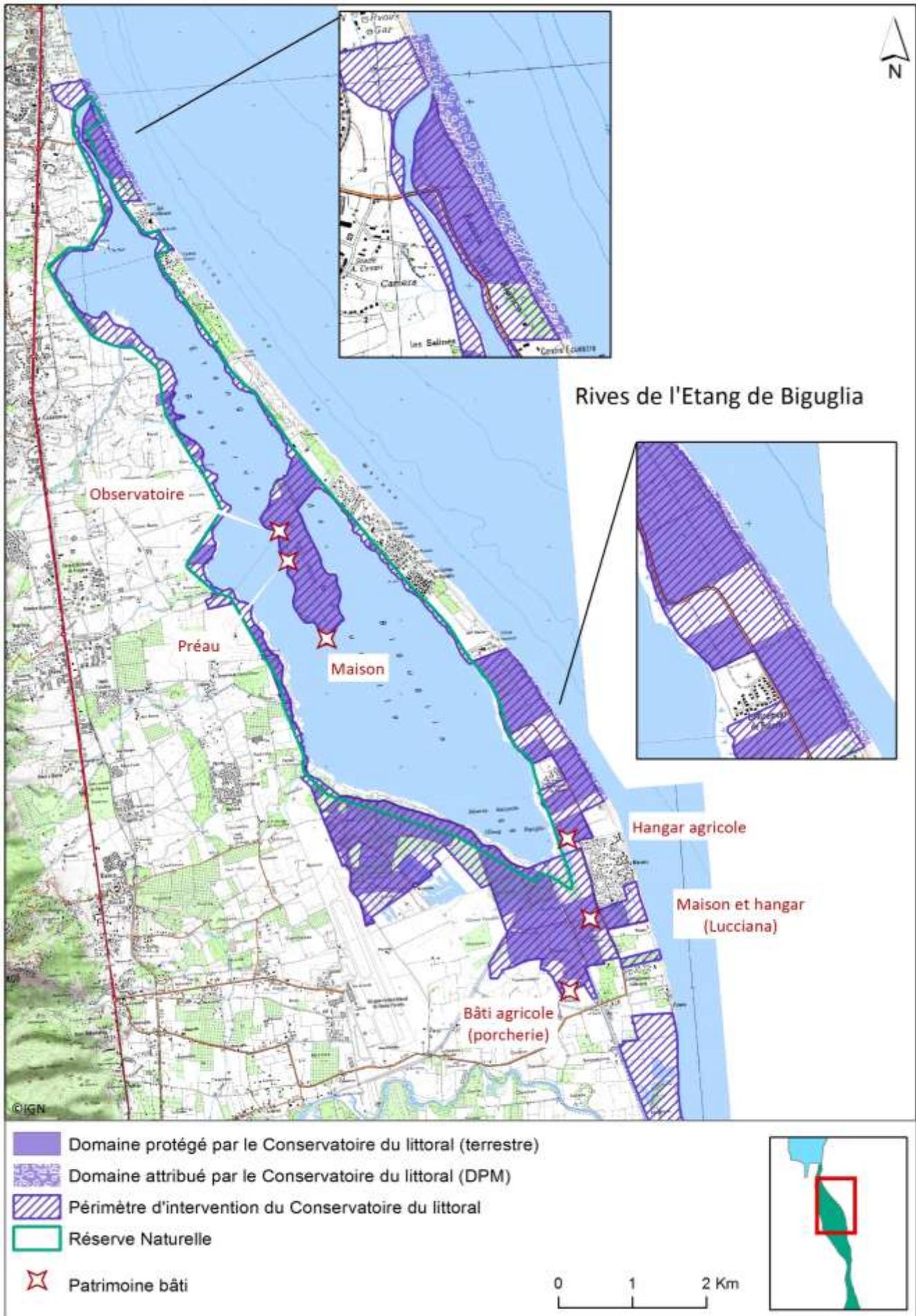


A PERIMETRE D'APPLICATION

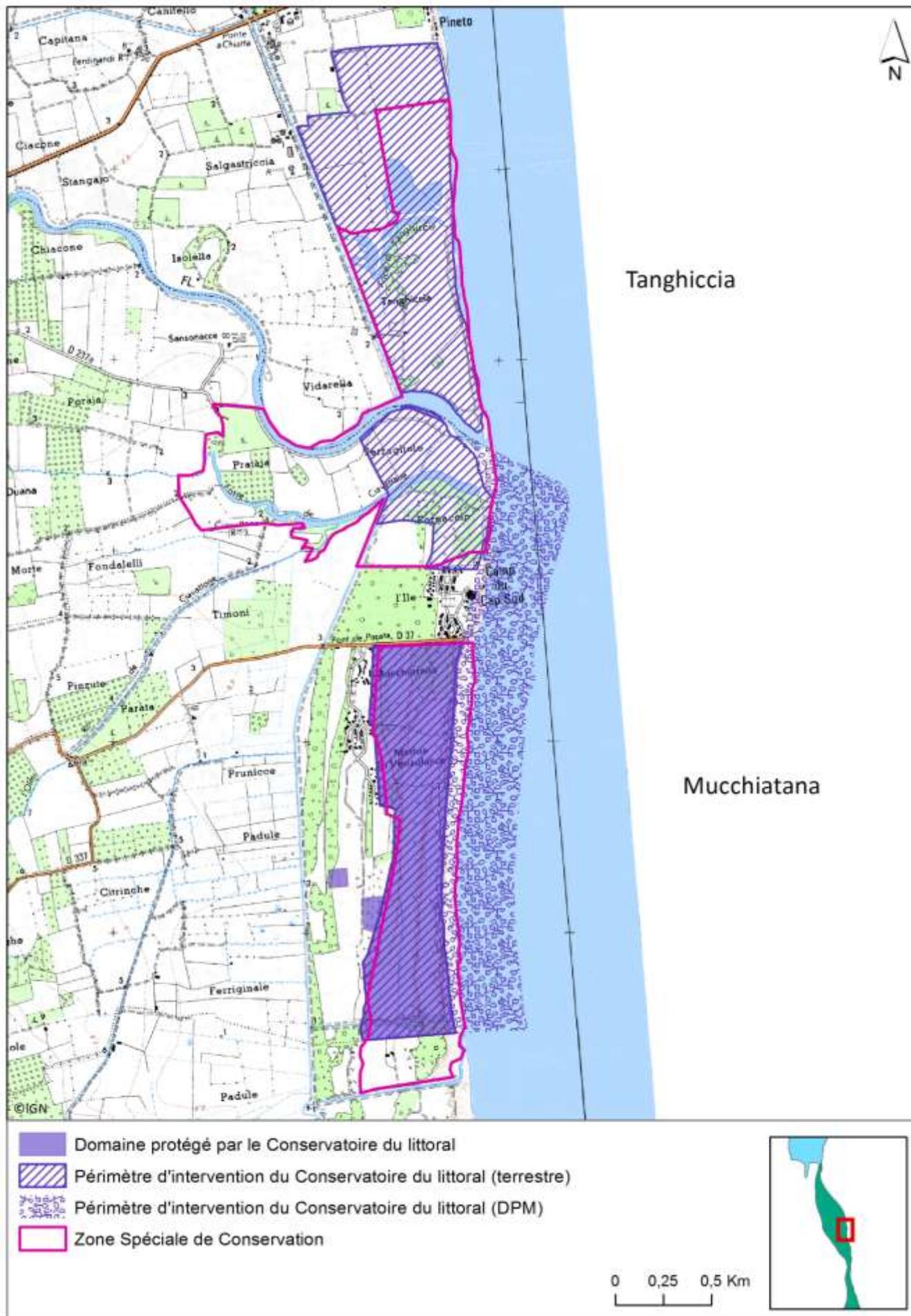
A.1. Carte de l'unité littorale



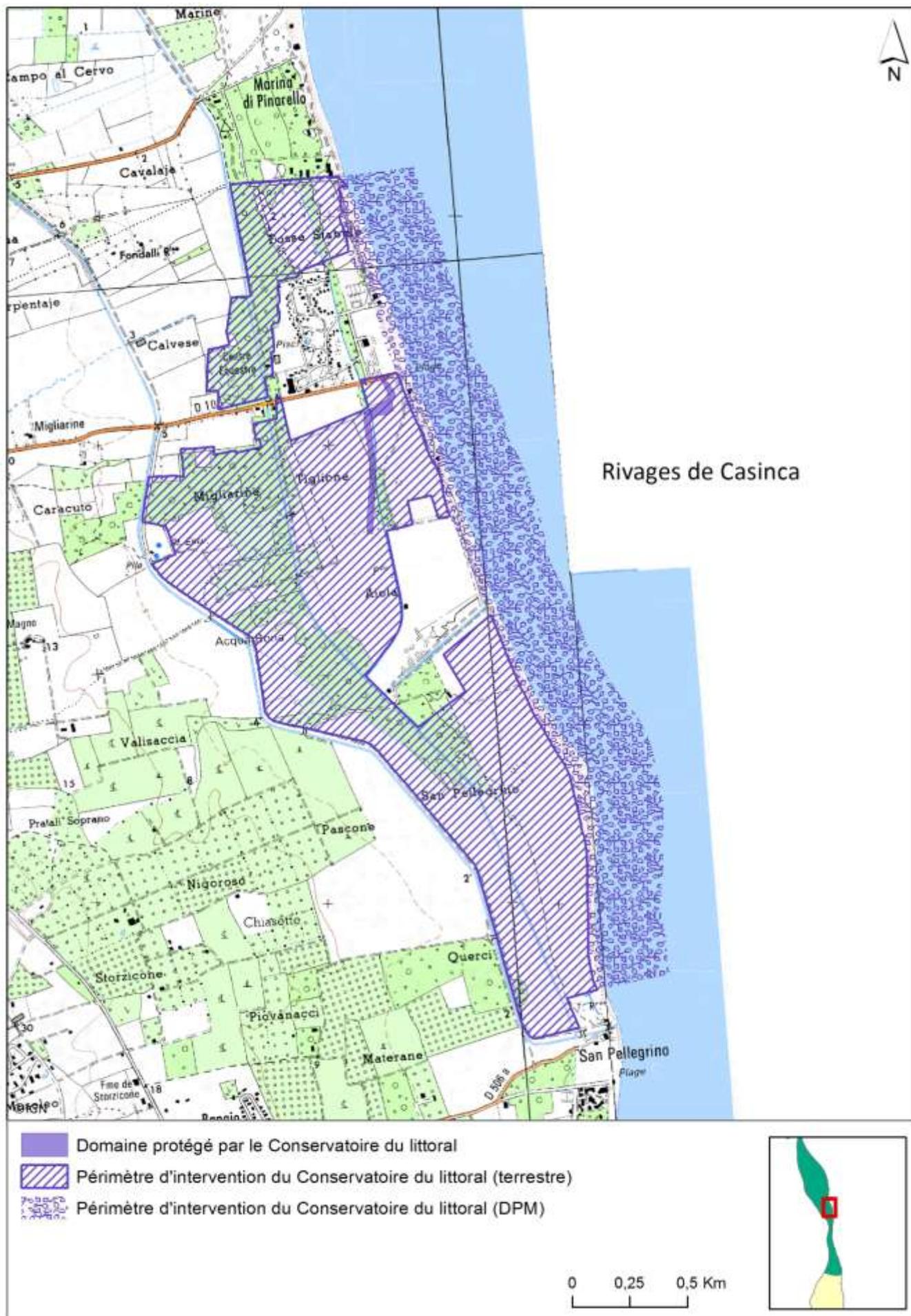
A.2. Cartes des sites



Site des Rives de l'Etang de Biguglia



Sites de Tanghiccina et Mucchiatana



Site des Rivages de Casinca

A.3. Les sites

Commune	n° site	Nom du site	Date 1er CA	Date dernier CA	Surface du Périmètre autorisé (ha)	Surface acquise (ha)	Site cohérent
Furiani, Biguglia, Borgo, Lucciana	453	RIVES DE L'ETANG DE BIGUGLIA	27/04/1982	09/02/2015	968	615	Oui
Lucciana	1076	TANGHICCIA	05/03/2015	05/03/2015	106	0	Non
Venzolasca, Vescovato, Sorbo Ocagnano	125	MUCCHIATANA	27/04/1982	09/02/2015	226	78	Oui
Castellare di Casinca, Penta di Casinca	1060	RIVAGES DE CASINCA	04/07/2013	04/07/2013	362	2	Non

A.4. Equipements spécifiques et particularités de gestion

(Relatif à l'article 9)

Station météo

Une station de mesure de foudre a été installée par l'Université de Toulouse III sur la presqu'île de San Damianu. Cette installation fait partie du réseau SAETTA (Suivi de l'Activité Electrique Tridimensionnelle Total de l'Atmosphère) mis en œuvre dans le cadre de l'observatoire atmosphérique CORSICA. Le Gestionnaire doit surveiller l'état de cette installation ainsi que le maintien en état de la clôture qui la protège des bovins.

Affûts

Sur la presqu'île de San Damianu deux affûts ont été installés afin de permettre les observations ornithologiques. Le Gestionnaire veillera à contrôler leur état et procéder à d'éventuelles petits travaux de restauration.

Platelage

L'ensemble du site des Rives de l'étang de Biguglia est parcouru par des sentiers parfois équipés de platelage bois. Une attention particulière devra être portée à leur surveillance et leur entretien afin de garantir la sécurité du public.

B DOCUMENTS DE GESTION

(Relatif à l'article 5 de la convention)

Rives de l'Etang de Biguglia

- Plan de gestion de la Réserve Naturelle de l'Etang de Biguglia

C'est le document de gestion de référence pour ce site.

- Plans d'intentions paysagères

Ces plans réalisés par un paysagiste conseil du Conservatoire du littoral en Corse, concernent les aménagements à réaliser et viennent en complément du plan de gestion de la Réserve.

Mucchiatana

- Document d'Objectifs de la zone spéciale de conservation FR9400572

Le site Natura 2000 « FR9400572, secteur sud, Mucchiatana » couvre la totalité du périmètre autorisé du Conservatoire du littoral. Le document d'objectifs, document de gestion sur ce secteur, recense les enjeux suivants :

- Préserver le boisement de genévriers oxycedres à gros fruits
- Préserver le cordon dunaire et suivre la dynamique littorale
- Préserver les espèces animales et végétales d'intérêt patrimonial
- Accueillir le public, informer les visiteurs
- Mettre en place un nouveau dispositif de gestion

- Plans d'intentions paysagères

Ces plans réalisés par un paysagiste conseil du Conservatoire du littoral en Corse, concernent les aménagements à réaliser.

Rivages de Casinca

- Plans d'intentions paysagères

Ces plans réalisés par un paysagiste conseil du Conservatoire du littoral en Corse, concernent les aménagements à réaliser.

C CONVENTIONS D'USAGES

(Relatif à l'article 7 de la convention)

Les redevances des conventions listées ci-dessus sont toutes perçues directement par le Gestionnaire.

n°site	Type d'usage	n° Siclad	Nom	Surface exploitée (ha)	Redevance*	Dates
453	Elevage ovins	6676	Albertini I.	40,2287	1 957,92 €	2012-2021
453	Elevage bovins	12033	Guidoni N.	3,0171	152,00 €	2016-2025
453	Elevage ovins	10485	Luciani T.	7,9335	234,22 €	2013-2022
453	Elevage bovins	12083	Orsini J	35,2949	1 254,91 €	2015-2024
453	Elevage ovins	12845	Lindori F	26,5273	296,60 €	2017-2028
Total	5			113,0015	3 895,65 €	

* La redevance peut être indexée à un indice de référence et donc recalculée par le Gestionnaire tous les ans.

D PATRIMOINE BATI

(Relatif à l'article 12 de la convention)

D.1. Désignation et destination

Les bâtiments désignés ci-dessous font partie de la présente convention et sont représentés aux articles D.2 à D.6 :

n° site	Commune	Section	N°	Nom du bâtiment	n° Siclad	Surface (m ²)	Vocation	Occupation par le Gestionnaire	Etat général
453	BORGO	AA	1	Observatoire	-	-	Ornithologique – ouvert au public	NON	Bon
453	BORGO	AA	1	Préau	-	-	Animation – ouvert au public	NON	Bon
453	BORGO	AA	4	Maison (presqu'île de San Damianu)	-	-	-	NON	Ruine
453	BORGO	AE	41	Hangar agricole	-	-	Convention agricole 6676	NON	Bon
453	LUCCIANA	AV	68	Bâti agricole (porcherie)	718	50	Convention agricole 1233	NON	Bon
453	LUCCIANA	AM	25	Maison	3464	200	projet agricole	NON	Dégradé
453	LUCCIANA	AM	25	Garage	3465	40	projet agricole	NON	Dégradé

D.2. Observatoire et préau

Le Conservatoire du littoral, dans le cadre du projet d'aménagement de la presqu'île de San Damianu, a créé en 2015 un observatoire ornithologique ainsi qu'un préau sous lequel les scolaires ou le public peut se réunir et travailler.

Actions de gestion : Surveillance de l'état des bâtis, entretien des abords du préau tout en favorisant une reconquête végétale maîtrisée. Réalisation de petits travaux si nécessaires.



L'observatoire



Le préau

D.3. La maison (Presqu'île de San Damianu)

Situé à la pointe de la presqu'île San Damianu, cette vieille bâtisse n'a pas de réelle valeur architecturale mais sa localisation lui confère un potentiel intéressant.

Actions de gestion : surveillance de l'état du bâti, entretien des abords.



Maison de la presqu'île de San Damianu

D.4. Le hangar agricole

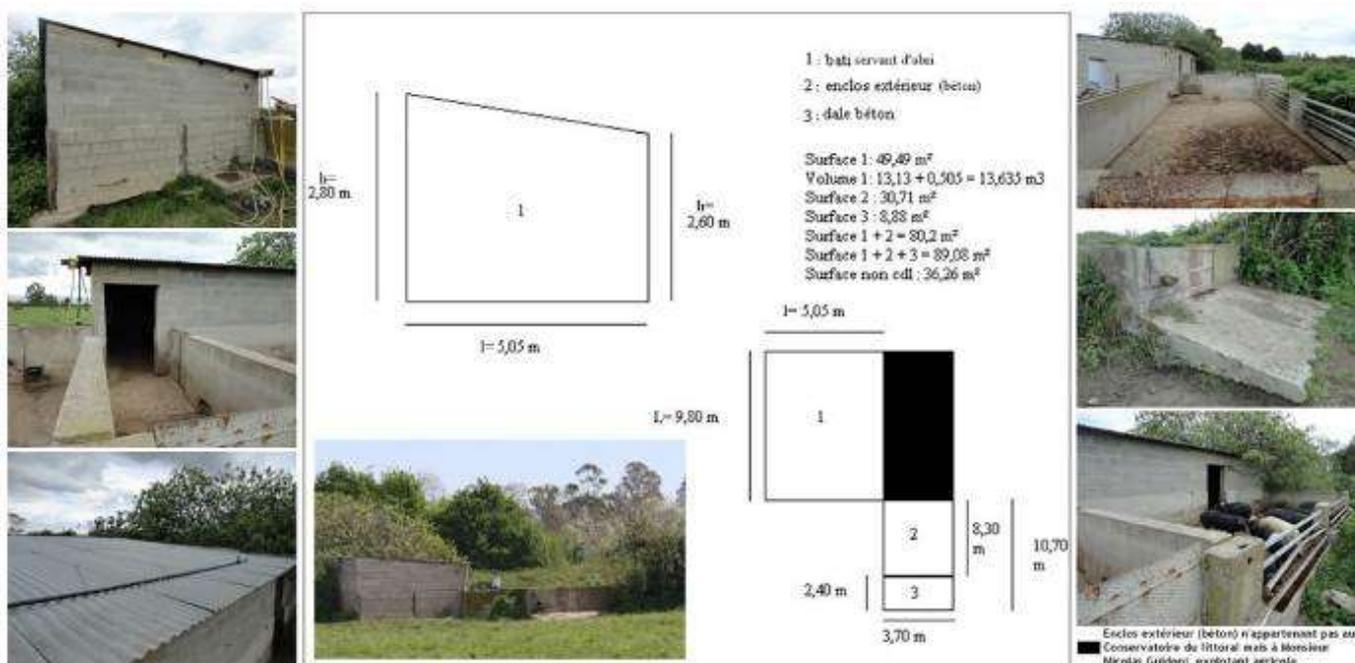
Ce hangar agricole a été construit par le Conservatoire du littoral. Il est utilisé par l'éleveur dans le cadre de sa convention d'usage agricole (n° 6676) qui définit les conditions d'utilisation et de gestion.



Hangar agricole

D.5. Bâtiment agricole (porcherie)

Ce bâtiment agricole est utilisé comme porcherie par un éleveur dans le cadre de sa convention d'usage agricole (n°1233) qui définit les conditions d'utilisation et de gestion.



Plans et photo du bâtiment agricole

D.6. Maison et hangar (Lucciana)

Maison et hangar agricole pour lequel un projet de restauration est en cours d'élaboration.

Actions de gestion : Surveillance de l'état du bâti.



Maison et hangar